Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de Nîmes

Mairie de Villeneuve lez Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Quorum : 26

M. SUFFET est désigné en tant que secrétaire de séance

Séance du 4 juin 2025

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin 2025, sous la présidence de Mme BORIES, maire.

Présents :
Mmes MM. BELLEVILLE, CHEVALIER, ZANIRATO, LE GOFF, ORCET, CLAPOT, SANCIAUME, BONIFAY, PASTOUREL, BOUT, TAPISSIER, CREPIN, TRI, BRUN, ARTHUR, CAROT, SUFFET, DUMAS FILLIERE, ARNAUD, TORRES, NOVARETTI, LEMONT, GAVAZZI, DANIEL, BUISSON

Procurations
Mme DEMARQUETTE MARCHAT à Mme BORIES
M. CARRY à M. ORCET
M. BERTHET à M. ZANIRATO
Mme GALATEAU LEPERE à Mme CLAPOT
M. RENEVEY à Mme TORRES
Mme LEPAGE à Mme DANIEL

8 - OBJET : ENVIRONNEMENT – Adhésion à la charte régionale « Engagé pour le Végétal » proposée par FREDON Occitanie

Rapporteur : Mme BOUT

Depuis plus de 10 ans de nombreux gestionnaires d'Occitanie se sont engagés dans des démarches de réduction voire d'abandon de l'usage de pesticides, participant à réduire les pollutions diffuses et les risques sur la santé humaine. Pour ce faire, FREDON Occitanie et ses partenaires régionaux avaient élaboré une charte régionale d'engagement et d'accompagnement ayant pour objectif de limiter voire de supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires et d'apporter des conseils d'aménagements en réponses alternatives aux pesticides.
Par délibération du 27 septembre 2018, la commune s'est engagée dans une gestion écologique forte de ses espaces verts en adhérant à cette charte régionale nommée « Objectif 0 Phyto ».
Aujourd'hui, l'extension de la loi Labbé du 1er juillet 2022 étant venue apporter une réponse réglementaire à l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, qui deviennent désormais interdits dans de nombreux espaces publics et privés, cette charte régionale a évolué et devient la charte « Engagé pour le végétal » avec un nouveau plan d'actions qui présente 3 niveaux de progressions comme précisé dans la convention jointe.
Au regard du continuum d'agir pour le développement durable à Villeneuve lez Avignon, je vous propose au nom de la commission qui a émis un avis favorable à l'unanimité d'autoriser Mme le maire :

- A adopter le cahier des charges tel que défini dans la nouvelle charte régionale « Engagé pour le végétal » proposée par FREDON Occitanie
- A adhérer à ladite charte pour un niveau 3, niveau le plus élevé.

ADOPTE A L'UNANIMITE
Intervention Mme DANIEL
Réponses Mme BOUT, Mme BORIES

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 10 juin 2025.

Le secrétaire de séance

Mme Le Maire

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard

M. SUFFET

Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.